



**Fiche de Données de Sécurité**  
**préparé à l'ONU SGH Révision 3.**

## 1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

<b>1.1</b>	<b>Identificateur de produit</b>	0808S1NL		
	<b>Nom du produit:</b>	CARBOCOAT 150 UNIVERSAL PRIMER	<b>Date de Révision:</b>	09/01/2017
<b>1.2</b>	<b>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées</b>	Peinture industrielle monocomposant - Usage industriel.	<b>Remplace:</b>	Nouvelle FDS
<b>1.3</b>	<b>Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité</b>			
	<b>Fabricant:</b>	Carboline Company 2150 Schuetz Road St. Louis, MO USA 63146		
		Informations Réglementaire / Techniques Contact Carboline Technical Services at 1-800-848-4645		
	<b>Fiche de données de sécurité préparée par:</b>	Alotta, Vicki - ehs@stoncor.com		
<b>1.4</b>	<b>Numéro d'appel d'urgence:</b>	CHEMTREC 1-800-424-9300 (Inside US) CHEMTREC +1 703 5273887 (Hors des U.S.A.) HEALTH - Pittsburgh Poison Control 1-412-681-6669		

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4  
 Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2  
 Cancérogénicité, catégorie 1A  
 Irritation oculaire, catégorie 2  
 Liquide inflammable, catégorie 3  
 Irritant pour la peau, catégorie 2

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Pictogramme(s) du produit



### Mention d'avertissement

Danger

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

o-xylène, éthylbenzène, p-xylène, m-xylène, dioxyde de silicium

### Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH208	Contient mélange de: butan-2-oneoxime et syn-o,o'-di (butan-2-oneoxime) et diéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritant pour la peau, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité aiguë, Inhalation, catégorie 4	H332	Nocif par inhalation.
Cancérogénicité, catégorie 1A	H350-1A	Peut provoquer le cancer.
Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P304+340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+351+338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P332+313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

## 2.3 Autres dangers

Aucune information.

### Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.

### 3. Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Substances Dangereuses

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>%</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	25-50
13463-67-7	dioxyde de titane	25-50
108-38-3	m-xylène	2.5-10
107-87-9	methyl propylcetone	2.5-10
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5-10
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	2.5-10
106-42-3	p-xylène	2.5-10
100-41-4	éthylbenzène	2.5-10
95-47-6	o-xylène	1.0-2.5
14808-60-7	dioxyde de silicium	0.1-1.0

<u>No.-CAS</u>	<u>Symboles GHS</u>	<u>Déclarations de danger du GHS</u>	<u>Facteurs M</u>
1317-65-3	GHS07	H315-319	0
13463-67-7			0
108-38-3	GHS02-GHS07	H226-312-315-332	0
107-87-9	GHS02-GHS07	H225-302-315-319-335	0
64742-95-6	GHS02-GHS07-GHS08-GHS09	H226-304-315-319-332-335-336-411	0
7779-90-0	GHS09	H400-410	0
106-42-3	GHS02-GHS07-GHS08	H226-304-312-315-332-335-371	0
100-41-4	GHS02-GHS07-GHS08	H225-304-315-319-332-373-412	0
95-47-6	GHS02-GHS07	H226-312-315-332	0
14808-60-7	GHS08	H350-372	0

**Information supplémentaire:** Le texte des états de danger GHS indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donnée à l'article 16.

### 4. Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

**En cas d'inhalation:** Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes persistent, requérir une assistance médicale.

**En cas de contact avec la peau:** En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

**En cas de contact avec les yeux:** Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**En cas d'ingestion:** Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin ou le centre de contrôle anti-poison.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion. Irritant pour les yeux et la peau. Risque de dommages importants aux poumons (par aspiration). L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Ce produit contient de la silice qui est classée dans la catégorie (de Groupe 1) des produits cancérigènes pour l'homme par l'IARC. La silice cristalline est connue pour provoquer la silicose.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont:

Dioxyde de carbone, Produit Chimique Sec, Mousse, Brouillard d'Eau

**RISQUES PEU COMMUNS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:** Liquide inflammable. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent

s'éloigner du lieu de travail avant de s'enflammer/avant un retour de flamme vers la source des vapeurs. Veiller à une ventilation adéquate. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Porter des chaussures avec semelles conductrices.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

## 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Inflammable.

# 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection individuel, voir section 8. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Enlever toute source d'ignition. Enlever toute source d'ignition. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13) Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

## 6.4 Référence à d'autres sections

Veillez consulter les réglementations en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 13 pour plus d'informations.

# 7. Manipulation et stockage

## 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Procédures recommandés pour la manipulation:** Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Avant des opérations de transfert, contrôler que tout l'équipement est mis à terre. Ne pas utiliser des outils qui peuvent provoquer des étincelles. Se laver à fond après manipulation. Ne pas laisser pénétrer dans les yeux, ni mettre en contact avec la peau ou les vêtements. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate.

**Mesures de protection et d'hygiène :** À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**CONDITIONS A EVITER:** Chaleur, flammes et étincelles.

**Conditions de stockage:** Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

## 8. Contrôle de l'exposition - Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93(1996) et ND 2022-163-96 (US)

Nom	%	ACGIH TLV- TWA	ACGIH TLV- STEL	OSHA PEL- TWA	OSHA PEL- CEILING	OEL Note
carbonate de calcium	25-50	N/E	N/E	5 MGM3	N/E	
dioxyde de titane	25-50	10 MGM3	N/E	10 MGM3	N/E	
m-xylène	2.5-10	100 ppm	150 ppm	435 MG/M3	N/E	
methyl propylcetone	2.5-10	200 ppm	150 ppm	700 MGM3	NE	
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2.5-10	N/E	N/E	N/E	N/E	
bis(orthophosphate) de trizinc	2.5-10	10 mg/m3	10 mg/m3	N/E	N/E	
p-xylène	2.5-10	100 ppm	150 ppm	435 MGM3	N/E	
éthylbenzène	2.5-10	20 ppm	N/E	435 MGM3	N/E	
o-xylène	1.0-2.5	100 ppm	150 ppm	435 MG/M3	N/E	
dioxyde de silicium	0.1-1.0	0.025 mg/m3 (respirable)	N/E	0.05 mg/m3 (respirable)	N/E	

**Conseils supplémentaires:** Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Protection individuelles

**Protection respiratoire:** Dans le but d'éviter l'inhalation des brouillards de pulvérisation et des poussières de ponçage, le port d'un appareil de protection respiratoire est requis durant ces travaux. N'utiliser qu'avec une ventilation pour maintenir les concentrations au-dessous des valeurs indicatives d'exposition données dans ce document. L'utilisateur doit contrôler et mettre en place une surveillance des niveaux d'exposition pour s'assurer que toutes les personnes sont au-dessous des valeurs indicatives. En cas de doute, ou si on ne peut pas assurer une surveillance, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par l'Etat ou par le gouvernement fédéral. Pour les revêtements à l'état liquide contenant de la silice, et/ou si aucune valeur limite d'exposition n'est indiquée ci-dessus, les appareils de protection respiratoire alimentés en air ne sont en général pas exigés.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité avec protections latérales.

**Protection des mains:** Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Gants imperméables. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.

**AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION:** S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail. Vêtement léger de protection

**INGÉNIEURIE DES SYSTEMES DE CONTROLE:** Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Viscous Red, Grey Or White
Etat Physique	Liquide
Odeur	Aromatique
Seuil d'odeur	n/d
pH	n/d
Point de fusion / point de congélation	n/d
Point / intervalle d'ébullition (° C)	176 F (80 C) - 400 F (204 C)

<b>Point éclair, (°C)</b>	24
<b>Taux d'évaporation</b>	Plus lent que l'éther
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	NON DETERMINE
<b>Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion</b>	0.9 - 10.9
<b>Pression de vapeur, mmHg</b>	n/d
<b>Densité de vapeur</b>	PLUS LOURD QUE L'AIR
<b>Densité relative</b>	NON DETERMINE
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau</b>	N/D
<b>Coefficient de partage: n-octanol/water</b>	NON DETERMINE
<b>Température d'auto-inflammation (°C)</b>	NON DETERMINE
<b>Température de décomposition (°C)</b>	NON DETERMINE
<b>Viscosité</b>	Inconnu
<b>Propriétés explosives</b>	NON DETERMINE
<b>Propriétés oxydantes</b>	NON DETERMINE

## 9.2 Autres informations

<b>Contenu en COV g/l:</b>	407
<b>Densité (g/cm<sup>3</sup>)</b>	1.42

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4 CONDITIONS A EVITER

Chaleur, flammes et étincelles.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Information sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë:**

**LD50 Orale:** n/d

**Inhalation LC50:** n/d

**Irritation:** Inconnu

**Corrosivité:** Inconnu

**Sensibilisation:** Inconnu

**Toxicité à doses répétées:** Inconnu

**Cancérogénicité:** Inconnu

**Mutagénicité:** Inconnu

**Toxicité pour la reproduction:** Inconnu

**Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous la rubrique toxicité aiguë, alors les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont rapportées ci-dessous:**

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>LD50 Orale</u>	<u>LD50 Cutanée</u>	<u>LC50 Vapeur</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	6450 mg/kg, oral, rat	Not Available	Not Available
13463-67-7	dioxyde de titane	25000 mg/kg, oral (rat)	Not Available	Not Available
108-38-3	m-xylène	Not Available	Not Available	Not Available
107-87-9	methyl propylcetone	Not Available		Not Available
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	4700 mg/kg, oral, rat	Not Available	3670 ppm/8 hours, rat, inhalation
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	3846mg/kg, oral rat	Not Available	Not Available
106-42-3	p-xylène	Not Available	Not Available	Not Available
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	>5000 mg/l, dermal rabbit	17.2 mg/L Inh, Rat, 4Hr
95-47-6	o-xylène	Not Available	Not Available	Not Available
14808-60-7	dioxyde de silicium	22500 mg/kg	Not Available	Not Available

**Information supplémentaire:**

Ce produit peut contenir du éthylbenzène lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce produit peut contenir du dioxyde de titane lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce(s) classement(s) s'applique(nt) lorsque exposé(s) et respirant ces substances sous forme seulement de poudre ou de poussière, y compris un produit durci qui a pour objectif le ponçage, le pré polissage, le découpage, ou pour d'autres activités de préparation de la surface.

## 12. Informations écologiques

<b>12.1 Toxicité:</b>	
EC50 48hr (Daphnia):	Inconnu
IC50 72hr (algues):	Inconnu
LC50 96hr (poisson):	Inconnu
<b>12.2 Persistance et dégradabilité:</b>	Inconnu
<b>12.3 Potentiel de bioaccumulation:</b>	Inconnu
<b>12.4 Mobilité dans le sol:</b>	Inconnu
<b>12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:</b>	Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII.
<b>12.6 Autres effets néfastes:</b>	Inconnu

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom Chimique</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1317-65-3	carbonate de calcium	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
13463-67-7	dioxyde de titane	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
108-38-3	m-xylène	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
107-87-9	methyl propylcetone	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
7779-90-0	bis(orthophosphate) de trizinc	0.04 - 0.86 mg/l (Daphnia Magna)	0.136 - 0.150 mg/l (Selenastrum capricornutum)	0.14 - 0.26 mg/l (Rainbow Trout)
106-42-3	p-xylène	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
100-41-4	éthylbenzène	1.8 mg/l (Daphnia Magna)	4.6 mg/l (Green Algae)	4.2 mg/l (Rainbow Trout)
95-47-6	o-xylène	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
14808-60-7	dioxyde de silicium	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.



## 14. Informations relatives aux transports

14.1	Numéro UN	UN1263
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Paint
	Nom technique	S.O.
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3
	Danger secondaire d'expédition	S.O.
14.4	Groupe d'emballage	III
14.5	Dangers pour l'Environnement	Inconnu
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Inconnu
	No EmS:	F-E, S-E
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Inconnu

## 15. Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

### U.S. Règlements d'état : Comme suit -

#### CERCLA - CATÉGORIE DE RISQUE DE SARA

Ce produit a été passé en revue selon les catégories de risque de l'EPA promulguées sous les sections 311 and 312 de la modification de Superfund et de l'acte de réautorisation de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes :

RISQUE D'INCENDIE, Danger aiguë pour la santé, RISQUE DE SANTE CHRONIQUE

#### SECTION 313 DU SARA:

Ce produit contient les substances suivantes sujettes aux exigences de déclaration prescrites par l'article 313 du titre III de la Superfund Amendment and Reauthorization Act de 1986 et 40 du CFR (Code of Federal Regulations) partie 372.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
m-xylène	108-38-3
methyl propylcetone	107-87-9
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0
p-xylène	106-42-3
éthylbenzène	100-41-4
o-xylène	95-47-6

#### TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT:

Si ce produit est exporté des États-Unis, les composants chimiques indiqués ci-dessous sont assujettis aux exigences de déclaration prescrites par l'article 12(B) de la loi TSCA :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
---------------------	----------------

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée par l'article 12(B) de la loi TSCA.

### U.S. Règlements d'état : Comme suit -

#### Right-to-know NEW JERSEY:

Les matériaux suivants sont non-hazardous, mais sont parmi les cinq composants principaux dans ce produit.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
ALKYD RESIN	TRADE SECRET
oxyde de fer	1317-61-9

**Right-to-know PENNSYLVANIA**

Ce produit contient les ingrédients inoffensifs indiqués ci-dessous dont la teneur dépasse 3 % :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
ALKYD RESIN	TRADE SECRET
oxyde de fer	1317-61-9
talc	14807-96-6
oxyde fer rouge	1309-37-1

**PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE:**

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer le Cancer :

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
dioxyde de titane	13463-67-7
éthylbenzène	100-41-4
4-méthylpentane-2-one	108-10-1
dioxyde de silicium	14808-60-7
cumène	98-82-8
noir de carbone	1333-86-4
benzène	71-43-2
naphthalène	91-20-3

Avertissement : Les ingrédients suivants actuels dans le produit sont connus à l'état de la Californie pour causer des défauts de naissance, ou à d'autres risques reproducteurs.

<u>Nom Chimique</u>	<u>No.-CAS</u>
4-méthylpentane-2-one	108-10-1
toluène	108-88-3
benzène	71-43-2

**Règlements internationaux : Comme suit -****\* DSL CANADIEN:**

Aucune information.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour la substance ou le mélange.

**16. Autres informations****Texte complet des Phrases-H citées dans la section 3:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H350	Peut provoquer le cancer.
H371	Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**MOTIF DE LA RÉVISION**

Aucune information.

Les informations et recommandations que contiennent ce document sont présumées correctes et présentent la meilleure information disponible actuellement. Mais Carboline ne garantit pas que les informations et recommandations présentées dans cette fiche soient absolument corrects et suffisantes. Carboline ne peut pas assurer que toutes les mesures de sécurité sont contenues dans ce document, ni que d'autres mesures ne peuvent pas être prises dans des circonstances qui varient.